#### **DEC173134DRH**

# Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission

## LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution à Madame Anne Peyroche des fonctions de Président par intérim du CNRS à compter du 24 octobre 2017 ;

**Vu** le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### **DECIDE:**

#### Article 1er

M. Jean-Marc Blondy, Ingénieur de recherche hors classe, responsable de la plateforme « fibres optiques » et du groupe valorisation-innovation-partenariat d'XLIM, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction des ressources humaines, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi des actions de formation scientifiques et le suivi de la campagne des écoles thématiques en lien avec le service formation et itinéraires professionnels de la direction des ressources humaines.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Blondy demeure affecté au Laboratoire XLIM – UMR 7252 – Faculté des sciences, 123 avenue Albert Thomas, 87060 Limoges Cedex.

#### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Jean-Marc Blondy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Poitou-Charentes (DR08).

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2017

La présidente Anne Peyroche